



SIDA et préservatif, STOP ou ENCORE ?

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS), en concertation avec les principaux centres de référence SIDA belges, a revu son avis de 2013 (CSS 8902) au sujet de l'utilisation du préservatif par les personnes porteuses du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH-séropositives) recevant un traitement antirétroviral (cART : *combination antiretroviral therapy*). En effet, depuis ces 5 dernières années, de nouvelles connaissances scientifiques permettent maintenant de revoir la recommandation de l'époque. Le CSS s'est principalement référé aux résultats de la mise sur pied du « Plan national Sida » et également aux démarches instaurées au niveau international, telles que celles résultant de *Partner-2 Study* (Amsterdam, juillet 2018 <https://www.aids2018.org>).

Infections Sexuellement Transmissibles, en parler encore et encore

Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dont celles dues au VIH, restent une préoccupation très importante de Santé publique en Belgique.

D'après Sciensano, le nombre moyen d'enregistrements de cas de Chlamydie augmente de 16 % chaque année. La gonorrhée présente également une tendance continue à la hausse depuis 2002. D'après le centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), en 2013, 22.237 cas de syphilis ont été diagnostiqués en Europe, soit une incidence de 5,4 cas pour 100.000 habitants, etc.

En 2016, 915 infections par le VIH ont été diagnostiquées en Belgique, ce qui correspond à 81 nouveaux cas par million d'habitants, ou encore à 2,5 nouveaux diagnostics par jour en moyenne. Malgré un recul sensible de l'épidémie ces dernières années, le VIH possède toujours un coût important pour la société et ce principalement en raison du traitement antiviral nécessaire pour que l'infection à VIH n'évolue pas vers le SIDA ; une maladie grave qui réduit considérablement la qualité et la durée de vie des patients.

Source : <https://www.sciensano.be/fr>.

Infections Sexuellement Transmissibles, ENCORE et TOUJOURS le préservatif !

Au vu de ces données épidémiologiques belges et européennes, l'utilisation du préservatif est ENCORE et TOUJOURS essentielle pour se protéger et protéger ses partenaires des IST. En cas de doute, le dépistage, le suivi correct du traitement approprié et le dialogue ouvert avec le corps médical et le/les partenaires sont les autres facteurs clés pour lutter contre la propagation de ces IST.

VIH non-détectable = non-transmissible, STOP au préservatif ? OUI mais...

En réponse à la demande d'avis concernant l'utilisation du préservatif pour des partenaires VIH-sérodiscordants (un des partenaires étant séropositif et l'autre pas), le Conseil

recommande à ce jour, aux autorités compétentes pour les campagnes d'information ainsi qu'au corps médical, le message suivant.

« S'il existe une relation entre deux partenaires VIH-sérodiscordants, dont celui qui est séropositif suit un traitement cART ayant amené à un statut de non-détection du virus (charge virale ≤ 50 copies virales/mL) et que ce patient montre une adhésion complète à son traitement et au suivi médical (observance thérapeutique), le port du préservatif ne s'impose dès lors plus pour empêcher la transmission du VIH. Par contre, la transmission d'autres IST reste possible lors de ces rapports non protégés ».

Le souhait de procréer, l'amélioration de la qualité de vie, l'épanouissement de la vie sexuelle et du bien-être, etc. peuvent donc justifier l'arrêt du port du préservatif par des partenaires VIH-sérodiscordants aux deux conditions reprises ci-dessus. Un dialogue ouvert avec le corps médical et une relation de confiance avec le/les partenaires séronégatifs sont d'autant plus importants dans ce contexte ainsi que pour la lutte contre la transmission des autres IST que le virus du SIDA.

L'avis, dans son intégralité, (n° 9517) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé :

<https://www.health.belgium.be/fr/avis-9517-hiv-condoms>

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be.

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be